
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 14

Votants: 14

Séance du 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juin à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Drucat, régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean-François Le Sueur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PARSIS, Maire de la COMMUNE DE DRUCAT.

Date de la convocation : 20 juin 2023

Sont présents: Laurent PARSIS, Fabienne BOURGOIS, Marc BOIZARD, Olivier WISSART, Antoine BIGARNET, Armand DEGARDIN, Valérie DELGOVE, Charlette DAUSSY, Julien FARCY, Véronique LEVOIR, Hervé MARQUE, Frédérique MASSON, Yasmina RABIER-MEJRI, Hubert SAINT-JEAN

Représentés:

Excusés: Francois BOUCHER

Absents:

Secrétaire de séance: Fabienne BOURGOIS



M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30

1/ Approbation du PV de la dernière séance du conseil municipal

M. le maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2023.

Conformément à l'article L2121-23 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

2/ Décision modificative N°1 - DE 2023 020

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-50 030.00	
739211	Attribution de compensation	50 030.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3/ Campagne de lutte contre les frelons asiatiques 2023 - DE 2023 021

Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'un appel d'offres a été initié en début d'année pour mettre en place une aide aux habitants afin de lutte contre la prolifération des frelons asiatiques.

Lors de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2023, l'entreprise TED Services a remporté cet appel d'offres.

Mr le Maire demande donc aux conseillers municipaux l'autorisation de signer une convention de partenariat pour la destruction des nids de frelons asiatiques avec l'entreprise TED Services.

Mr le Maire demande également l'autorisation d'ouvrir le compte d'imputation 65134. Ce compte permettra de verser la subvention accordée par le conseil municipal aux habitants ayant respecté le protocole mis en place par la commune pour aider à la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal.

Les aides accordées aux habitants de la commune sont les suivantes :

- * 20€ H.T. (soit 26.00€ TTC) pour un nid de frelons asiatiques situé à - de 10m de hauteur
- * 30€ H.T. (soit 36.00€ TTC) pour un nid de frelons asiatiques situé à + de 10m de hauteur

Après les débats, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- *autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat entre la commune de Drucat et l'entreprise Ted Services.*
- *autorise M. le Maire à ouvrir le compte d'imputation 65134 et à l'utiliser pour verser les aides accordées aux habitants. soit 20€ H.T. (soit 26.00€ TTC) pour un nid de frelons asiatiques situé à - de 10m de hauteur ou 30€ H.T. (soit 36.00€ TTC) pour un nid de frelons asiatiques situé à + de 10m de hauteur*

4/ Désignation de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2024 - DE 2023 022

Vu l'arrêté préfectoral fixant le nombre de jurés nécessaire pour Drucat, en date du 13 avril 2023.

Mme Yasmina RABIER-MEJRI, M. Olivier WISSART et Mme Véronique LEVOIR, conseillers municipaux de la commune de Drucat ont procédé au tirage au sort des jurés s'assises pour l'année 2024 concernant la commune de Drucat.

Conformément à l'annexe de l'arrêté préfectoral du 13 avril 2023, le nombre de jurés nécessaires, tirés au sort sur la liste annuelle est fixé à 3 personnes pour la commune de Drucat.

Ont été tirés au sort :

- * numéro 296 : M. Robert DUPONT
- * numéro 095 : M. Patrick BOUVET
- * numéro 164 : M. Léo COULMONT

Cette liste n'est pas définitive, mais constitue seulement le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés organisée par la Cour d'Assises de la Somme.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5/ Embellissement d'un transformateur électrique - DE 2023 023

Vu le Code général des collectivités territoriales.

En 2015, la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (FDE80), autorité propriétaire du réseau **de distribution d'une** partie du territoire de la **Somme**, a signé une convention avec le concessionnaire ENEDIS pour l'amélioration esthétique des postes de transformation électrique situés sur les communes adhérentes, par la réalisation de fresques.

Les dépenses d'embellissement sont ainsi prises en charge à 50% par la FDE et à 50% par ENEDIS. Reste obligatoirement à la charge de la commune : le nettoyage du poste et la TVA si le choix se porte sur un artiste assujéti à la TVA.

La FDE met en effet en concurrence des artistes qui proposeront une esquisse sur le thème choisi par la commune. Cette dernière choisit ensuite l'artiste dont l'esquisse a sa préférence ; choix validé ensuite par la FDE et ENEDIS.

La demande est limitée à un poste de transformation électrique par an et par commune.

La commune souhaite déposer une demande cette année pour le transformateur situé près de la salle polyvalente. Le conseil municipal est sollicité pour choisir un thème.

Après un tour de table, les thèmes suivants ont été proposés :

*nature sobre en trompe l'œil

*la culture sous les traits de Jean-François Le Sueur (pas de portrait mais des références à son histoire et son œuvre)

Le conseil municipal décide que la nature sera le thème à représenter sur le poste de transformation électrique.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide que la nature sera le thème à représenter sur le poste de transformation électrique.*
- *Autorise Mr le Maire à signer la convention avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme.*

6/ Récompense bacheliers 2023 - DE 2023 024

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que traditionnellement une récompense de 30€ est attribuée à chaque nouveau bachelier en complément du discours de félicitations proclamé lors de la cérémonie du 14 juillet.

Ce prix sera remis uniquement aux personnes présentes ou excusées lors de la cérémonie du 14 juillet.

Suite aux débats, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE le renouvellement de la récompense pour un montant de 30€ par bachelier.*

7/ Verbalisation dépôt sauvage des déchets verts - DE 2023 025

Monsieur le Maire expose que les dépôts sauvages de déchets vert, notamment à côté des bennes de ramassage de la CABS, sont de plus en plus problématiques et nuisent aussi bien à l'environnement du site, qu'aux finances de la commune lors des débrayages.

Il indique s'être rapproché, aussi bien des services déchets de la CABS, que de la Gendarmerie et des services de la sous-préfecture afin d'étudier une possibilité de verbalisation des gens indécents qui se rendent coupables de ces dépôts.

Des pistes sont en cours d'étude, aussi bien dans la qualification de l'infraction, que dans la méthode de verbalisation.

Néanmoins, Monsieur le Maire déclare souhaiter l'adhésion du conseil municipal, à l'idée de la mise en place de ce projet de verbalisation.

En conséquence, le Conseil Municipal est consulté afin de connaître son point de vue et de permettre ainsi à Monsieur le Maire de poursuivre dans ses recherches de mise en place de cette verbalisation.

Suite aux débats, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *accepte que M. le Maire poursuive ses recherches et mette en place la verbalisation.*

8/ Questions diverses :

***Bibliothèque :** M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la bibliothèque recherche des bénévoles pour tenir les permanences d'ouverture du lundi de 16h à 18h et du mardi de 17h à 19h à partir de la rentrée de septembre 2023.

Certains bénévoles actuels étant indisponibles, la réouverture en septembre des permanences du mardi ne pourront pas être effectués.

Le conseil municipal propose de faire un appel sur le site internet, le facebook de la commune ainsi qu'une distribution de flyers.

***Point travaux :**

M. le Maire passe la parole à M. Boizard

Mairie : M. Boizard indique que les travaux de rénovation de la mairie se déroulent bien. Les délais d'exécution sont pour l'instant tenus. Les réunions de chantier se tiennent tous les mardis à 14h00. La fin des travaux est estimée courant septembre.

Cimetière : l'entreprise BCCREA a confirmé que les travaux de mise en accessibilité des allées du cimetière sont prévus pour la fin du mois de juillet.

Route Nationale : M. Boizard informe que les marquages au sol des passages piétons de la route Nationale sont effacés. Il présente 2 devis :

*entreprise DECAENS de Caours pour la somme de 1145.00€ TTC

*entreprise REMCO à Doullens pour la somme de 1110.00€ TTC

L'entreprise Decaens étant locale et disponible dès la fin de la semaine, le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire faire les travaux de marquage des passages piétons de la route Nationale par l'entreprise Decaens.

M. le Maire reprend la parole :

Chenilles processionnaires: M. le Maire souhaité réagir sur l'information qui a circulé dans le village sur la présence de chenilles processionnaires sur le territoire de Drucat. Ces chenilles ne se développent que sur les chênes et les pins et sont particulièrement irritantes.

M. le Maire informe que les chenilles aperçues sur les arbres communaux notamment autour de la salle polyvalente ont été expertisées et qu'il ne s'agit pas de chenilles processionnaires.

Convention participation citoyenne : M. le Maire informe que suite au vote prononcé lors du conseil du 11 mars dernier, il a signé la convention citoyenne proposée par la gendarmerie d'Abbeville.

A présent, il faut proposer une liste de référents bénévoles. Ces personnes, réparties par quartier sur la commune, seraient vigilants et récolteraient les informations de ses voisins pour une veille contre les cambriolages ou actes de vandalisme qui pourraient être tentés sur le territoire communal.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal a proposé des noms de personnes volontaires et en dresse la liste.

Cette liste sera transmise, après complétude, auprès de la gendarmerie pour organiser une réunion de formation au rôle de référents citoyen.

Ecole : M. le Maire informe que la kermesse de fin d'année de l'école de Drucat se déroule ce samedi 1er juillet à partir de 10H. La présence des conseillers municipaux est recommandée.

M. le Maire passe la parole aux conseillers municipaux :

Fabienne Bourgois : Mme Bourgois indique que le jury des maisons fleuries 2023 passera dans les rues du village le 28 juin prochain.

Armand Degardin : M. Degardin dresse un bilan positif de la fête du village. Il adresse ses plus chaleureux remerciements à l'ensemble des bénévoles, partenaires et membres de la municipalité pour toute l'aide apportée.

M. le Maire remercie l'association Drucat Le Plessiel Animation et M. Degardin de porter cet évènement qui demande beaucoup d'investissement.

M. Degardin informe que M. Gavois et quelques bénévoles ont organisé en dernière minute une petite fête de la musique le soir du 21 juin dernier et s'excuse pour la diffusion tardive de l'information.

Marc Boizard : M. Boizard indique que suite à l'électrification de la cloche, l'église sonne l'angélus chaque jour à 7h02 / 12h02 / 19h02 sauf le samedi et le dimanche matin.

Cette installation permet également de faire sonner les deuils et les messes automatiquement.

Véronique Levoir : Mme Levoir indique que des trous se sont formés sur la chaussée de la rue de Millencourt. M. Boizard indique qu'il demandera au service technique de les reboucher avec de l'enrobé à froid.

Olivier Wissart : M. Wissart demande à remettre en place la commission vitesse pour la route Nationale afin de pouvoir évoquer de nouvelles solutions pour faire baisser la vitesse de circulation.

M. le Maire précise que cette commission s'est réunie une fois et que des pistes doivent être réévaluées, car les solutions évoquées (Radar, feux ...) sont très coûteuses pour les finances communales. Une nouvelle réunion pourra néanmoins être envisagée afin de faire le point.

Yasmina Rabier-Mejri : Mme Rabier-Mejri indique que le grillage du city stade est endommagé et nécessite une surveillance accrue pour la sécurité des enfants qui le fréquente.

M. le Maire indique qu'il fera intervenir le service technique.

Antoine Bigarnet : M. Bigarnet demande quand sera installée l'antenne radiotéléphonique au Plessiel.
M. le Maire indique que nous sommes au bout du délai de recours de la déclaration préalable de travaux accordée. Les travaux devraient suivre dans les prochaines semaines.

M. le Maire ferme la séance à 22 h 30

